

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 74-257 du 27 Septembre 1974

portant exclusion de son emploi pour une période de douze (12) mois de Mr Soumanou AROUNA, Agent de Bureau.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU l'Ordonnance n°74-46 du 14 juin 1974, édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements commis par les Agents de l'Etat et les employés des entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation ;
- VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n°74-208 du 14 août 1974, portant nomination des membres de la Commission ad'hoc chargée de connaître des faits reprochés à MM. ZIME BORAUD Philippe Ex-Chef d'Arrondissement de Bellefoungou, ADAMOU Yacoubou, Ex-Chef d'Arrondissement de Soubroukou, et AROUNA Soumanou, Ex-Chef d'Arrondissement de Dompago ;
- VU les Rapports de la Commission ad'hoc en date du 2 septembre 1974 ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Mr AROUNA Soumanou est exclu de son emploi pour une période de douze (12) mois.

../..

Article 2 - Le Ministre de la Fonction Publique, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter du 1er octobre 1974 et qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 27 Septembre 1974

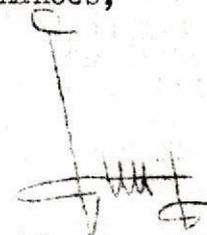
par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail,

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,


Chef de Bataillon Pierre KOFFI


Capitaine Janvier ASSOGBA

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité,

AMPLIATIONS: PR 8 - CS 6 - MFPT et ses
services 10 - Ministères 8 - MEF 6 -
MIS-DGAI 4 - DGFP-DP 6 - DGP-DGAJL-INSAE 6
IAA-DCCT-IGF-CNI-JORD-Gde Chanc. 6 -
Trésor 4 - CNR 2 - SPD 2 - Intéressé 1


Capitaine Michel AIKPE